



La déclaration de résidence principale des travailleurs frontaliers : une nouvelle campagne du Pôle métropolitain !

Le Pôle métropolitain du Genevois français relance sa campagne d'incitation à la déclaration de résidence sur les 120 communes du Genevois français. Depuis le 18 juin est distribué, dans les 180 000 boîtes aux lettres du Genevois français, un livret soulignant l'intérêt de la déclaration en résidence principale des frontaliers travaillant dans le Canton de Genève, quelle que soit leur nationalité.

Il s'agit une nouvelle fois d'appeler au civisme et à la responsabilité de chacun. Le phénomène des « faux résidents secondaires » est préjudiciable aux habitants du Genevois français. Chacun doit contribuer à l'effort nécessaire pour développer les services et équipements sur sa commune de résidence. Cette nouvelle campagne poursuit l'objectif de conforter les recettes issues de la Compensation financière genevoise (CFG, les « fonds frontaliers »), indispensables au financement des équipements et services mis à disposition de la population.

Le Genevois français compte déjà près de 410 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il compte près de 3/4 des 85 000 travailleurs frontaliers étrangers actifs sur le Canton de Genève (permis G) au 1er trimestre 2017. Le Genevois français a vu sa population progresser de plus d'un tiers en 15 ans. Ses besoins sont énormes pour garantir la qualité de vie de nos concitoyens.

La campagne lancée par le Pôle métropolitain incite les frontaliers à déclarer leur résidence principale en France auprès de leur employeur situé dans le canton de Genève, voire de régulariser leur situation auprès de l'Office de la population du Canton de Genève. Cette démarche permet de déterminer un montant de la Compensation Financière Genevoise¹, versé par le canton de Genève aux collectivités françaises, plus en phase avec la réalité (241 millions € en 2017). Au-delà de l'intérêt financier pour les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie, la déclaration reste un geste civique qui contribue au vivre-ensemble dans les communes.

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org

¹ Cf. *Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève*, signé le 29 janvier 1973 et au terme duquel la République et Canton de Genève verse chaque année aux collectivités locales françaises, au titre de leurs habitants travaillant à Genève, une compensation financière. Son montant est fonction de la masse totale des salaires bruts destinés à ces habitants et déclarés chaque année par les employeurs genevois : ce montant est fixé à 3,50 % de cette masse salariale brute.



Pour Monsieur Jean DENAIS, Président du Pôle métropolitain, les objectifs de cette campagne doivent être partagés avec le Canton de Genève : *« La déclaration de résidence principale des frontaliers permet de mobiliser une ressource essentielle au développement des services publics et équipements de notre territoire. Je compte m'en ouvrir prochainement au nouveau Président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, Monsieur Pierre MAUDET. Tout le monde sort gagnant de ce type de démarche qui participe, in fine, au financement des grandes infrastructures de transport de notre métropole transfrontalière. »*

Monsieur Gabriel DOUBLET, Vice-président du Pôle métropolitain et 1er Vice-président d'Annemasse Agglomération, observe que *« la démarche portée par le Pôle métropolitain se veut pédagogique et repose avant tout sur la bonne coopération des populations concernées »*. Il attire néanmoins l'attention sur l'intensification des contrôles opérés par les douanes : *« les frontaliers ont un double intérêt à régulariser leur situation : la déclaration les prémunit contre toute situation inconfortable vis-à-vis de l'administration fiscale et permet de soutenir financièrement les projets portés par leur collectivité de résidence. »*

Christophe BOUVIER, 1er Vice-président du Pôle métropolitain et Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex estime que *« le phénomène des faux résidents secondaires pourrait concerner près de 20 000 personnes à l'échelle du Genevois français : ce sont potentiellement 40 millions € de recettes annuelles supplémentaires. Tout le monde doit se mobiliser : l'appui du canton de Genève mais également de l'Etat sont indispensables. »*

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org